

DEPARTEMENT  
du NORD  
ARRONDISSEMENT  
de LILLE

VILLE DE LILLE  
COMMUNE ASSOCIEE DE LOMME

COMMISSION ADMINISTRATIVE  
DE LA SECTION LOMMOISE  
DU CENTRE COMMUNAL D'ACTION SOCIALE

SEANCE  
Du 30 juin 2023

L'an deux-mille-vingt-trois, le 30 juin à 09h00, la Commission Administrative de la Section Lommoise du Centre d'Action Sociale s'est réunie sous la Présidence de Madame Claudie LEFEBVRE, Vice-Présidente du C.C.A.S de Lomme,

Etaient présents : Mme Claudie LEFEBVRE, M. Alain GRILLET, M. Arnaud MARCHAND

Etaient excusés : M. Olivier CAREMELLE, Président du CCAS de Lomme, M. Jean-Pierre STAELENS, Mme Khadidiatou VENIAT, Mme Marie-Christine STANIEC-WAVRANT, M. Arnaud DESLANDES, M. Jacques SURRANS

**2023/29** : Affectation des résultats 2022 – Budget Principal.

La commission administrative,

Vu le Code général des collectivités territoriales, articles L. 2121-14,

Vu l'instruction comptable M14,

Vu la délibération de ce jour portant approbation du compte administratif de l'exercice 2022,

Considérant l'absence de restes à réaliser en section d'investissement,

Considérant les résultats suivants qui ressortent du compte administratif et du compte de gestion du budget principal du CCAS :

**Section d'investissement :**

- Dépenses réalisées au cours de l'exercice 2022 : 13 410,87 €
- Recettes réalisées au cours de l'exercice 2022 : 88 459,97 €
- Résultat 2022 de la section d'investissement : 75 049,10 €
- Résultats reportés des exercices antérieurs : -72 308,89 €
- Soit un résultat affectable de l'exercice 2022 : 2 740,21 €

Le résultat de la section d'investissement cumulé excédentaire à la clôture 2022 de 2 740,21 € sera affecté au budget supplémentaire 2023 sur la ligne 001 en recettes de la section d'investissement.

### Section de fonctionnement :

- Résultat de l'exercice 2022 : - 854 559,81 €
- Résultats reportés des exercices antérieurs : 2 963 245,28 €
- Résultats reportés des exercices antérieurs : 2 963 245,28 €
- Soit un résultat cumulé de l'exercice 2022 : 2 108 685,47 €

Besoin de financement de la section d'investissement (y compris restes à réaliser) : 0,00€

Le résultat de la section de fonctionnement cumulé excédentaire à la clôture de 2022 de 2 108 685,47 € sera affecté au budget supplémentaire 2023 sur la ligne 002 en recettes de la section de fonctionnement.

Il est demandé au conseil d'administration de bien vouloir :

- ◆ **ADOPTER** les résultats tels qu'ils ressortent des comptes administratifs et de gestion ;
- ◆ **RETENIR** la proposition d'affectation de ces résultats.

La présente délibération peut faire l'objet d'un recours pour excès de pouvoir devant le Tribunal Administratif de Lille dans un délai de 2 mois à compter de sa publication. Le Tribunal Administratif peut aussi être saisi par l'application informatique « télérecours citoyens » accessible par le site internet [www.telerecours.fr](http://www.telerecours.fr)

**ADOPTÉE A L'UNANIMITÉ**

**Fait et délibéré, les jours, mois et an ci-dessus**



**Olivier CAREMELLE**

**Maire de LOMME  
Président du C.C.A.S.**

**Conseiller Départemental du Nord**

Publié le **07/07/2023**  
Réception en Préfecture le